



INFOMAIRES



amf29.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

53, rue Branda - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mel : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 80 98 34 61

RÉTROSPECTIVE UR SELL WAR-GIL

Depuis le 16 juin 2026 :

JUIN

Le 18, copil de l'opération de collecte des déchets par Armelle Coffin (DAD 29)

Le 19, copil Carrefour des Communes du Finistère (CCF)

Le 22, intervention du président Cap à l'invitation du Crédit Agricole sur la nouvelle mandature - Quimper

Le 23, réunion des communes littorales du Finistère organisée par l'AMF 29 où sont intervenus le VAE Jean-François Quérat, sur ses missions de préfet maritime, Nathalie Fourneau de l'AMF sur le recul du trait de côte et Me Loïc Prieur, avocat, sur l'actualité des communes littorales en matière d'urbanisme - Loperhet

Le 26, webinaire AMF 29 sur la protection personnelle des élus, en partenariat avec le Crédit Agricole du Finistère

Le 30, groupe de travail littoral de l'AMF présidé par M. Cap, suivi du comité directeur de l'AMF - visio

JUILLET

Le 3, copil Carrefour des Communes du Finistère (CCF)

Le 7, réunion du jury du Grand Prix du meilleur journal communal et communautaire du Finistère suivie d'un échange entre la directrice de l'AMF 29 et les animateurs des conférences du CCF

Le 16, point d'étape sur le service formation des élus entre Mme Coffin - AMF 29 - et Mme Roudaut-Cadiou - UBO

Le 17, réunion AMF en visio sur l'expérimentation de la nouvelle méthodologie d'évaluation de la carte scolaire suivie par la DAD 29

Les 20 et 27, réunions préparatoires CCF

AOÛT

Le 6, représentation AMF 29 au comité de gestion de la ressource en eau - Quimper

Le 21, le président AMF 29 a rencontré la nouvelle DDFIP 29

Le 23, échange entre le président Cap et M. le Préfet

Le 23, rencontre AMF 29 et l'association EGEE suivie d'un point de bilan AMF 29/Coreff sur le label Coreff Book

Le 27, réunion AMF 29/CDG 29/SNDGCT sur le renouvellement de la convention de médiation - visio

SEPTEMBRE

Le 1^{er}, réunion du Petit Bureau suivie du copil CCF

Le 2, présence du PAD à la prise de fonction du nouveau préfet maritime, VAE de Saint-Germain

Le 4, échange PAD/DAD AMF 29 avec les animateurs des conférences du Carrefour

Le 8, réunion de Conseil d'administration AMF 29

Le 9, représentation AMF 29 à la cellule de veille « sécheresse des agriculteurs » - Quimper

Le 10, conférence de presse CCF

LE MOT DU PRÉSIDENT GERIG AR PREZIDANT

Les communes sont une chance pour la France. Elles demandent de pouvoir agir.

Quelques mois après le renouvellement des conseils municipaux, les maires et leurs équipes sont pleinement à l'œuvre. Les premiers défis n'ont pas tardé à se présenter, confirmant une nouvelle fois le rôle essentiel des communes dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Les épisodes de canicule de ce début d'été en sont une illustration. Ouverture de lieux rafraîchis, protection des personnes les plus vulnérables, adaptation des services, mobilisation des agents... Les communes ont démontré leur capacité à agir

rapidement pour protéger leurs habitants et assurer la continuité du service public.

Cette mobilisation rappelle une réalité essentielle : les maires ne demandent pas que l'État agisse à leur place. Ils demandent à être écoutés, associés et accompagnés.

C'est dans cet esprit que le Finistère est devenu un territoire expérimental pour une nouvelle méthode de concertation sur la carte scolaire. L'AMF 29 s'est pleinement investie, aux côtés de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, dans l'élaboration d'un protocole visant à renforcer le dialogue en amont des décisions. Je tiens à saluer la qualité de ce travail partenarial avec la DASEN, qui témoigne de ce que l'État et les collectivités peuvent construire ensemble lorsqu'ils privilégient la confiance et l'anticipation.

Je souhaite également remercier très sincèrement les nombreux élus qui ont présenté leur candidature pour représenter les maires du Finistère au sein des 95 commissions départementales dans lesquelles siègent des

représentants des collectivités. L'AMF 29 a veillé à constituer des propositions respectant les principes de parité, de pluralisme et de représentation équilibrée des territoires.

Cet engagement au service de l'intérêt général mérite d'être salué. Je rappelle également que la question du remboursement des frais de déplacement des élus siégeant dans ces instances fait actuellement l'objet d'un travail avec les services de l'État afin d'en préciser les modalités.

À l'heure où s'ouvrent les débats sur le budget de l'État pour 2027, un

message doit être entendu : les communes ne peuvent être la variable d'ajustement des finances publiques. Elles réalisent près de 70 % de l'investissement public civil de notre pays et portent des projets indispensables à la qualité de vie de nos territoires. Leur donner les moyens d'agir, c'est investir dans l'avenir.

Depuis 80 ans, l'AMF 29 défend la libre administration des communes, favorise le dialogue avec l'État et rassemble les élus du Finistère autour d'une même ambition : agir ensemble au service de l'intérêt général. Les 80 ans seront fêtés à vos côtés lors du Carrefour des Communes les 1^{er} et 2 octobre prochains.

Soyez assurés que l'AMF 29 continuera, à vos côtés, à défendre vos intérêts, à porter votre voix et à vous accompagner tout au long de votre mandat.

Dominique CAP,
Président AMF 29



**Agir pour une société
en mouvement,
solidaire et durable**

©Sacha Solfer

**Rémi
CARPENTIER**Maire de
Trégarvan

Vous entamez votre second mandat à la tête de Trégarvan, la plus petite commune du Finistère par sa population. Après une première expérience en tant que maire, qu'est-ce qui vous donne aujourd'hui l'envie de poursuivre cet engagement et quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confronté ?

Garder l'identité de la commune et éviter la fusion avec une autre commune. Fort de cette expérience, le contact avec les administrés est particulièrement intéressant et enrichissant.

Le prochain recrutement d'une secrétaire de mairie à temps non complet risque d'être fort compliqué.

Avec une équipe municipale resserrée quelles sont, selon vous, les forces et les spécificités d'un mandat de maire dans une très petite commune ?

Cette situation nécessite une polyvalence et une grande disponibilité. Il faut pouvoir se créer un réseau d'échanges avec les élus d'autres communes.

Si vous aviez un message à adresser aux maires des petites communes qui débutent leur mandat, quel serait-il ?

Ne pas hésiter à rechercher les informations, notamment auprès d'autres maires, des services communautaires, des associations d'élus comme l'AMF, ainsi que des instances départementales et régionales.

Un mot pour définir Trégarvan :
« La perle de l'Aulne », nichée entre le Ménez-Hom et l'estuaire de l'Aulne.

Ce qui vous motive chaque matin en tant que maire :
La sensation d'être utile à la population.

11^e Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère : une parenthèse pour se rassembler et partager

Nouveau lieu, nouveaux élus, 80 ans de l'AMF 29 !

Organisé par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29), le Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère s'adresse aussi bien aux élus qu'à leurs collaborateurs afin d'échanger sur l'actualité des collectivités, s'informer sur les innovations, et partager des moments de convivialité.



Ateliers des Capucins
25 rue Pontaniou à Brest



Jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2026
Horaires : jeudi de 8h30 à 20h
et vendredi de 8h30 à 15h



Des débats et échanges lors des 4 conférences (Ressources et crise, statut de l'élu, pacte territorial, nouveaux défis) **et 6 ateliers** (ruralité, sobriété foncière, sécurisation des projets de travaux, travailler avec les agents, intelligence artificielle, médiation administrative)

Un salon d'exposition de 127 stands répartis en 7 pôles

Des temps forts : l'annonce de la présidence et du bureau de l'AMF 29, l'inauguration du Carrefour, la remise des trophées du meilleur journal communal et communautaire du Finistère, et nouveauté cette année : un speed meeting le vendredi matin pour faciliter les échanges entre élus et les principaux acteurs institutionnels (la Région Bretagne, le Département du Finistère, les services de l'État, l'Armée, la Police, la Chambre d'agriculture, l'ARS, la CPAM et la CAF).

Des animations et de la convivialité : bar à portraits, facilitation graphique, boîte à sourires, anniversaire des 80 ans de l'AMF 29, émission Ici Breizh Izel en direct, des visites possibles des coulisses du téléphérique, du nouvel espace du Fourneau (Centre national des arts de la rue) et du Musée 70.8 pour l'océan (dans la limite des places disponibles et uniquement sur inscription à inscriptions.cc2026@amf29.fr)

L'AMF 29 remercie chaleureusement les 29 partenaires de cette 11^e édition !

Programme complet et informations complémentaires :
ccf2026.amf29.bzh

Agenda AMF 29

- **17 septembre 2026 :**
Dépouillement du vote pour l'élection du Conseil d'administration de l'AMF 29
- **Jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre :**
Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère (CCF), Ateliers des Capucins à Brest
- **Jeudi 1^{er} octobre à 10h30 :**
Annonce de la présidence et du Bureau de l'AMF 29, présentation du Conseil d'administration de l'AMF 29, lors du CCF

- **Mardi 13 octobre à 9h30 :**
Réunion départementale ZAN, Salle Arvest à Pleyben
- **Mercredi 4 novembre à 16h :**
Webinaire « sensibilisation à l'annonce d'un décès brutal » par la Sécurité routière
- **Jeudi 12 novembre à 16h :**
Assemblée générale de l'AMF 29, Salle Le Vallon à Landivisiau
- **Du 24 au 26 novembre :**
Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, Porte de Versailles à Paris



**À vos côtés pour trouver
des solutions de transition énergétique**

Êtes-vous déjà inscrit au Carrefour des communes du Finistère ?

COMMENT PROCÉDER ?

1. S'INSCRIRE EN LIGNE

Rendez-vous sur
ccf2026.amf29.bzh/inscription/



2. IMPRIMER SON BADGE

Réception par mail immédiate
Porte-badge en libre distribution sur site

3. LE PRÉSENTER

À l'arrivée
Il devra être porté durant tout le Congrès

COMMENT S'Y RENDRE ?

Privilégiez les transports en commun et le covoiturage !

TRAIN

La gare de Brest, accessible en TGV ou TER, se situe à 15 minutes à pied des Capucins

VOITURE

Inscription sur ouestgo.fr, sélectionnez « Carrefour des Communes et des Communautés de Communes du Finistère » dans la rubrique « Événements »

PARKINGS

À proximité : parking Les Capucins, Parking Liberté
Carte des parkings et places disponibles en temps réel
www.brest-park.fr/carte-des-parkings

TRAMWAY

Les parkings relais situés aux extrémités de la ligne de tramway sont gratuits pour les usagers du réseau Bibus
Les Capucins sont accessibles via les lignes de bus depuis les arrêts de tramway
www.bibus.fr/services/parking-relais/parkings-relais-bus-et-tramway

TÉLÉPHÉRIQUE

Depuis la station Jean Moulin, rejoignez directement Les Capucins en téléphérique. Fréquence : 5 à 10 min.



Inscription gratuite et obligatoire • Aucune inscription ne pourra être effectuée sur place
Clôture des inscriptions : 29 septembre 2026

EN DIRECT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL WAR-EEUN GANT AR C'HUZUL-DEPARTAMANT

Prevention des incendies, ressource en eau : comment accélérer ?

On reproche souvent aux responsables politiques de ne pas anticiper, mais ce reproche est parfois infondé ! Les communes, les EPCI et le Département du Finistère n'ont en effet pas attendu l'été 2026 pour faire face à un climat qui change. Nous investissons massivement dans la décarbonation des déplacements et des bâtiments, nous préservons les espaces naturels et la biodiversité, nous cherchons à rendre le territoire plus résilient face aux crises. Néanmoins, si nous avançons dans la bonne direction, l'été nous encourage à accélérer le rythme dans au moins deux domaines : la prévention des incendies, et l'approvisionnement en eau.

Garder une guerre d'avance contre les incendies ...

Le SDIS 29 est placé sous l'autorité du Département et des communes pour son organisation administrative et son financement. Depuis 2021, ses moyens ont considérablement augmenté. Le Département, qui s'était engagé à faire un effort supérieur à celui des communes, a accru sa dotation de 35%. Et si l'été s'est globalement bien déroulé sur le front des incendies en Finistère, on le doit au courage des pompiers mais aussi aux nouveaux moyens dont nous les avons dotés.

Mais nous ne devons pas nous arrêter là. Pour garder une guerre d'avance contre les incendies, je proposerai aux présidents d'EPCI et au Conseil d'administration du SDIS une hausse de

nos contributions respectives supérieure à l'inflation pour les trois prochaines années. Et pour préserver les finances communales, je redis que la contribution départementale augmentera plus que celle des communes. Nos pompiers s'engagent tout au long de l'année, à nous de leur donner les moyens de bien travailler.

... et éviter la guerre de l'eau

Depuis plusieurs années, nous construisons ensemble le plan « Finistère Eau Potable » qui vise à réduire les consommations, à sécuriser la production en stockant davantage, et à mieux piloter la ressource. Des investissements majeurs sont engagés sur tout le territoire, à l'initiative des syndicats de production et des EPCI, souvent cofinancés par l'Etat et le Département. Mais ces investissements ne sont pas encore à la mesure de ce qui est nécessaire pour éviter la guerre des usages.

Le Département fera ainsi deux propositions en 2026 : créer une structure commune de sécurisation, visant à financer le stockage, les interconnexions, et des initiatives permettant de réduire la consommation d'eau potable. Et consacrer à cette structure, d'adhésion facultative, les millions d'euros que nous consacrons aujourd'hui au déploiement de la fibre optique qui s'achève en 2027. L'adaptation au changement climatique coûtera cher. L'inaction coûterait bien davantage.

Nouveaux élus

Votre mandat mérite
la protection efficace de Groupama



En savoir plus



Une loi concrète pour loger les agents publics dans vos communes

Annaïg Le Meur, Députée du Finistère, Présidente du Conseil national de l'habitat

Un enseignant, un aide-soignant, une secrétaire de mairie, un agent des espaces verts. Dans un nombre croissant de communes, ces agents ne parviennent plus à se loger près de leur lieu de travail. Le phénomène touche tout le territoire, mais il est particulièrement aigu dans les zones littorales et touristiques du Finistère, où la pression sur le marché immobilier rend l'accès au logement de plus en plus difficile pour des revenus modestes. Or quand un agent ne peut pas se loger à proximité, c'est tout le fonctionnement du service public qui en pâtit, avec plus de difficultés à recruter, plus de turn-over, et parfois des postes qui restent vacants faute de candidats.



Une précision aide à comprendre l'enjeu. Contrairement aux salariés du privé, les agents publics ne bénéficient pas d'Action Logement, ce dispositif qui aide de nombreux salariés à se loger grâce à la participation des employeurs privés.

C'est pour répondre à ce constat très concret, remonté par de nombreux maires et employeurs publics, que j'ai été nommée rapporteure à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics. Le texte a été adopté par l'Assemblée nationale en janvier 2026, par le Sénat en mars, puis, après un accord trouvé entre les deux chambres fin avril, définitivement voté par le Parlement en juin et promulgué le 29 juin 2026. Il n'est donc pas théorique, il donne aux communes des outils concrets, utilisables dès aujourd'hui.

Premier outil, une commune peut désormais proposer plus facilement un logement social directement lié au poste occupé par l'agent, avec la garantie de pouvoir le récupérer, moyennant un préavis d'au moins six mois, si celui-ci quitte ses fonctions. Cette sécurité, appelée « clause de fonction », concerne tout agent public, qu'il s'agisse d'un secrétaire de mairie, d'un agent technique, d'un policier municipal, d'un enseignant ou d'un aide-soignant. Elle lève un frein qui dissuadait jusqu'ici de nombreux employeurs publics de proposer ce type de logement.

Deuxième outil, une bonne nouvelle si votre commune envisage de céder un terrain pour un programme de logements sociaux. Que ce soit l'État ou une collectivité qui cède ainsi un terrain à prix

réduit, la part de logements que le cédant peut réserver à ses propres agents passe de 10 % à 50 % maximum. Concrètement, une commune qui cède un terrain avec décote peut désormais réserver jusqu'à la moitié des logements construits pour y reloger ses propres agents. Et cela ne change rien à vos droits actuels, le contingent de 20 % réservé aux communes reste intact, tout comme celui de 30 % réservé au préfet pour les publics prioritaires.

Troisième outil, particulièrement utile pour les maires. Il est désormais possible de construire des logements pour les agents publics sur un terrain qui appartient à la commune, même si le plan local d'urbanisme ne

prévoit pas d'habitat à cet endroit, par exemple aux abords d'une école, d'une mairie ou d'une caserne. Seule condition, au moins la moitié des logements doit revenir à des agents publics. Une garantie a été prévue pour éviter les détournements. Le propriétaire doit justifier chaque année du respect de cette règle ; à défaut, la commune peut le mettre en demeure de régulariser, faute de quoi le bâtiment perd le bénéfice de son autorisation de construire.

Dans le Finistère, plusieurs communes ont déjà anticipé ce sujet en réservant des logements à leurs agents ou à ceux de l'hôpital et de la gendarmerie. Cette loi leur offre désormais un cadre juridique plus clair, plus sûr, pour poursuivre et amplifier ces démarches, au bénéfice direct de la qualité du service rendu à leurs administrés.

Cette loi n'épuise évidemment pas la question du logement dans nos territoires, mais elle apporte une pierre utile et immédiatement mobilisable. Le projet de loi de relance du logement, dont je suis également rapporteure et qui sera examiné à la rentrée, prolongera ce travail. Il vous concernera tout aussi directement, avec les règles d'attribution des logements sociaux, où le rôle des maires devrait être renforcé. Il portera aussi sur la simplification des opérations d'intérêt local, pour libérer plus vite du foncier communal au service de vos projets, et sur un meilleur accompagnement des maires face aux logements vacants ou dégradés dans leurs centres-bourgs. Je resterai pleinement mobilisée, à vos côtés, pour que ces avancées se traduisent concrètement sur le terrain, au bénéfice de vos communes et de leurs agents.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN 1765-414.
 Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice.
 Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.